

# LA CLEF DE SAINT PIERRE SUR MARONNE

## (Traitement de la rage en Xaintrie)

Trois maladies contagieuses ont terrorisé les hommes depuis la nuit des temps : la peste, qui a décimé un tiers de la population de 1347 à 1350, la lèpre et la rage. Ces affections, pour avoir été éradiquées de notre continent depuis le début du XXe siècle, n'ont cependant pas disparu dans le monde ; la rage tue encore de nos jours une personne toutes les dix minutes en Afrique et en Asie. Il s'agit d'une maladie partagée par tous les mammifères et communiquée à l'homme par morsure d'un animal infecté.

Le virus rabique contenu dans la salive des carnivores est transmis lors de morsures, le plus souvent, de nos jours, d'un animal domestique -- un chien dans 99% des cas. La propagation du virus se fait dans le système nerveux entraînant des lésions du cerveau et de la moelle épinière responsables de fièvres, de malaises, d'hallucinations et surtout d'un état d'agitation non maîtrisable, alternant avec des périodes d'abattement, de spasmes violents entraînant des troubles de la déglutition avec hyper salivation et impossibilité de boire malgré une soif inextinguible. Le patient, agité, voire agressif, bavant, écumant, décède, en quelques jours, dans un état d'asphyxie, d'épuisement ou de paralysie généralisée.

Voici la saisissante description faite en 1546 par Fracastor, célèbre médecin italien : « *Le malade ne peut se tenir ni debout, ni couché et, comme un fou furieux, il va ici et là, déchirant son corps avec ses mains. Il est atteint d'une soif immense, mais ce qui est le plus cruel, c'est qu'il a tellement peur de l'eau et de tous les liquides qu'il aimerait mieux mourir que de boire. Quelquefois les malades vont jusqu'à mordre les autres, l'écume à la bouche, les yeux tors, puis, exténués, ils rendent leur dernier soupir* »<sup>1</sup>.

Tableau d'autant plus saisissant que, jusqu'au XIXe siècle, le loup était le vecteur le plus dangereux de la rage, causant des blessures multiples, profondes, dilacérant les chairs, entraînant, de ce fait, une inoculation massive ; d'autre part, un loup enragé pouvait parcourir plusieurs dizaines de kilomètres dans une journée, attaquant tous ceux qu'il rencontrait, hommes et bêtes, semant la terreur dans toute une région. Ainsi en 1851 les attaques d'un

---

<sup>1</sup> D'après Girolamo Fracastoro « Liber I, de sympathia et antipathia rerum, de contagione et contagionis morbis »...Lyon 1545

loup enragé à travers 9 communes des Côtes d'Armor firent 40 victimes humaines et 90 chez les animaux ! On estime, selon les données de l'époque, que 30.000 loups vivaient en France au XVIIIème. La campagne d'extermination exigée par la loi de 1882, soit un siècle plus tard, avait permis la destruction de 1300 loups l'année suivante. Une carte recensant les attaques de loups enragés entre 1578 et 1887 montre que la Xaintrie était particulièrement concernée. Ainsi, une attaque de loups est rapportée dans la région de Mauriac en 1742 ; les deux années suivantes, la « Mâle Bête de Xaintrie » fait une vingtaine de victimes. C'est aussi à cette époque que sévissait la « Bête du Gévaudan » ! Francis Vialore, dont la famille a exploité la ferme de Lassalle à Saint Julien aux Bois de 1880 à 1940, relatait, qu'enfant, il avait vu son père tuer un loup derrière la grange ; c'est peu après qu'un autre habitant de Saint-Julien, M. Lapié, aurait occis, à Saint-Pierre, le dernier loup de la vallée de la Maronne. Il est établi que le Limousin a hébergé les derniers loups de souche française. On peut penser que la désertification des zones rurales, avec l'abandon de nombreux hameaux, liée au reboisement intensif, puisse favoriser le retour du loup dont la population dépasserait actuellement, en France, les 300 individus ...

Voici un court extrait de l'ouvrage de Henri Gaidoz, paru en 1887, soit deux ans après la première vaccination antirabique réalisée par Louis Pasteur. *« S'il est bien un mal qui répand la terreur c'est la maladie, d'origine inconnue, qui rend le chien fou, c'est bien cette démence, étrangement contagieuse par la salive. Un mal aussi répandu et aussi désespéré que la rage a donné lieu à bien des croyances et à bien des pratiques, et comme ce mal était jusqu'à M. Pasteur à peu près en dehors de la médecine, ces croyances et ces pratiques se sont conservées jusqu'à nos jours mêmes, tandis que pour les autres maladies le médecin a, peu à peu, remplacé l'homme à secrets, le sorcier, le thaumaturge. »*<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Henri Gaidoz *La rage et Saint Hubert*, 1887, p 1



**Chapelle de Saint Pierre sur Maronne**

Le spectacle de ces malheureux, agités, surexcités, écumant de bave, se tordant de douleurs, s'asphyxiant, était proprement effrayant. Ils étaient, d'ailleurs, souvent traités comme étant des fous furieux, des possédés, des « enragés » ... Le recours à la pratique de l'étouffement, en vue d'abrégier leurs souffrances, n'était pas exceptionnel. On comprend dès lors qu'en l'absence de remède efficace nos ancêtres se soient tournés vers le ciel par le biais de l'intercession de saints guérisseurs. Le recours à l'au-delà, en médecine, est une pratique qui remonte à la nuit des temps, reprenant, d'ailleurs, souvent des rites païens.

Mais quel rapport existe-t-il entre cette redoutable affection et la chapelle de Saint-Pierre-sur Maronne en la paroisse de Saint-Julien-aux-Bois ? Cet oratoire, fondé, semble-t-il, au début du XII<sup>ème</sup> siècle par Raymond de Scorailles, et dédié d'abord à Saint-Santin, passa au XIV<sup>ème</sup> sous le vocable de Saint-Pierre-aux-Liens dont la fête votive était fixée au 1<sup>er</sup> août (fête supprimée par le pape Jean XXIII). Lors du pèlerinage, qui a toujours lieu à cette occasion, on peut admirer une magnifique croix processionnelle – un joyau de l'orfèvrerie médiévale. A proximité de la chapelle se trouve une fontaine miraculeuse, la *Font Saint-Peyre* ou « Fontaine des sourds », très fréquentée depuis le XV<sup>ème</sup> siècle pour obtenir la guérison de cette infirmité... Quant au traitement des malheureux malades de la rage, il faisait appel à la clé de la porte d'entrée de la chapelle, laquelle, chauffée au rouge, était appliquée pour cautériser les plaies résultant de morsures d'animaux enragés, ou supposés tels ... La double peine, en quelque sorte !

La cautérisation est un geste thérapeutique remontant à l'antiquité ; Celse, célèbre médecin romain, la préconisait déjà dans ces cas de morsures. C'est au Moyen Age, qu'afin d'en renforcer les effets, on y associa une connotation religieuse par l'emploi de fers sacrés à savoir les clefs des églises ou chapelles, notamment celles dédiées à Saint Pierre. Le pouvoir de délier, de délivrer, conféré à Saint Pierre est lié au symbolisme de la clef qui permet d'ouvrir ou de fermer, de lier et de délier : « *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux* ». Ce passage de l'évangile selon Saint Mathieu confère à la clef un pouvoir symbolique important. D'autre part, emprisonné à Jérusalem, Saint Pierre fut délivré par un ange qui brisa ses fers ; cette libération justifiera la consécration d'un certain nombre de lieux de culte à Saint-Pierre-ès-Liens et se traduira par une fête spécifique le 1er août qui confirme le pouvoir de l'apôtre dans son rôle de lier et de « délier ». Et ce qu'on lui demande le plus souvent de délier, c'est la fièvre, ou bien la rage... En effet, Saint Pierre n'avait-il pas mis en fuite les chiens enragés de son ennemi, Simon le Magicien, favori de Néron et n'était-il pas apparu à Saint Hubert pour lui remettre les clefs ayant pouvoir contre la rage ? Afin de favoriser une croyance aussi bien établie par les Ecritures, le Vatican lui-même, sous le pontificat de Grégoire le Grand au VIIe siècle, fit fabriquer un certain nombre de clefs destinées aux évêchés où se trouvaient des lieux de culte dédiés à Saint-Pierre-aux-Liens. La légende veut qu'afin de renforcer leur pouvoir de guérison, lesdites clés aient été forgées dans une pièce de métal renfermant quelques parcelles de fer provenant des chaînes de Saint Pierre, leur conférant ainsi en quelque sorte le caractère d'une *relique*... Il existe de nombreux lieux de culte, placés sous le vocable de Saint Pierre ; ainsi, pour les deux départements limitrophes, Cantal et Corrèze, on peut citer l'église de Noailhac dans la châtellenie de Collonges et, pour le Cantal, l'église de Bredons dont la clef a été longtemps utilisée pour les cas de rage.



**Saint Pierre ès liens chapelle  
Saint Pierre / Maronne**

Mais sur la centaine d'édifices dédiés à Saint-Pierre-aux-Liens, on en retrouve, actuellement, moins d'une dizaine où perdure le souvenir de cette tradition. Saint Pierre n'était pas le seul saint auquel on pouvait avoir recours ; selon les régions, on utilisait les clefs des édifices dédiés à Saint Tugen en Bretagne, à Saint Marculphe dans le Languedoc, à Sainte Quitterie, et surtout, dans les Ardennes belges, à Saint Hubert auquel Saint-Pierre était apparu pour lui remettre

les fameuses clefs<sup>3</sup>.



Clé de Saint Pierre

Cette cautérisation, pour cruelle qu'elle fût, semble -- si elle était pratiquée dans de bonnes conditions, par le forgeron le plus souvent -- être un geste répondant à une certaine rationalité. Il n'en est pas de même quand elle était pratiquée dans un but préventif, en l'absence de toute morsure : par exemple sur le front des chiens ou des chevaux amenés à cet effet à la porte des églises. On parlait alors de « flâtrer » les animaux. Ces pratiques ne recueillaient pas l'aval de tous les théologiens. Ainsi M. Jacques de Sainte Beuve estimait en 1674 « *qu'il y a superstition d'amener des hommes et des femmes dans l'église, ou des bestiaux à la porte de l'église, pour les faire toucher par le prêtre*

*avec un fer chaud pour la rage ; car cet attouchement n'a aucune vertu naturelle, ni surnaturelle pour produire l'effet qu'on en attend.* ». De même le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, condamnait cette coutume comme « *étant profane ou superstitieuse* ». En 1872, l'abbé Corblet rapporte qu'en Picardie, à Saint Pierre de Roye, « *Les villageois des environs faisaient souvent marquer leurs chiens des clefs de Saint Pierre ... et de conclure ... Il faut désabuser le peuple de ces usages et faire en sorte qu'on ne voye plus de personnes courir les villes et les villages pour toucher ceux qui ont été mordus et leur donner le « repy », comme on le fit communément dans toute la Picardie.* »<sup>4</sup>. A noter qu'il était difficile pour nos aïeux d'apprécier l'efficacité des traitements proposés contre la rage, quand on sait que le taux de transmission de cette affection varie selon la gravité et la localisation des morsures et que les deux tiers des personnes mordues par des animaux considérés comme enragés, ne développeront pas la maladie.

Le moyen-âge avait adopté un moyen simple pour résoudre les problèmes qui échappaient à une solution rationnelle : le recours à Dieu par l'intermédiaire de saints, intercesseurs, plus ou moins spécialisés. Il n'est donc pas étonnant que le recours à l'au-delà se retrouve dans le

<sup>3</sup> Voir Hervé Bazin, professeur émérite à l'université de Louvain « Saint Hubert guérisseur de la rage des hommes et des animaux ou comment Pasteur mit fin sans le vouloir à une pratique vieille de 10 siècles » Bull Soc. Hist. Med. Sci. Vet 2007, pages 104 à 126.

<sup>4</sup> Abbé Jules Corblet, « Hagiographie du diocèse d'Amiens », T.1, 1872

cas de la rage, maladie à connotation démoniaque aux yeux de nos ancêtres ...

D'où la belle histoire de la Clef de la chapelle de Saint Pierre sur Maronne, exceptionnelle clé d'époque romane en fer forgé, à tige pleine, avec un panneton important comportant trois pertuis fermés, celui situé au centre affectant - comme il se doit - la forme d'une croix.

Docteur André Armand  
Lassalle - Saint Julien aux bois

